

LES RÈGLES DE SÉCURITÉ À RESPECTER DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

Pour assurer sa sécurité et celle des autres élèves, **votre enfant doit adopter un comportement citoyen et responsable en s'engageant à respecter les règles suivantes** extraites des articles 6.6.3.1, 6.6.3.2 et suivants du Règlement Intérieur des Transports Girondins :

- 1 - Je mets mon brassard ou mon sursac pendant le trajet scolaire.
- 2 - Je reste calme au point arrêt et à l'approche du car.
- 3 - J'attends l'arrêt complet du car et je monte sans bousculer les autres élèves, en tenant mon cartable à la main.
- 4 - Je respecte le conducteur.
- 5 - Je valide ma carte de transport systématiquement à chaque montée dans le car.
- 6 - Je range mon cartable sous le siège, pour dégager le couloir central.
- 7 - J'attache ma ceinture de sécurité.
- 8 - Je reste calme pendant le trajet, je me comporte de manière à ne pas gêner le conducteur, ni distraire son attention.
- 9 - Je reste assis correctement, le dos bien calé contre le siège jusqu'à l'arrêt absolu du véhicule.
La position debout est interdite durant le trajet.
- 10 - Je ne fume pas, je ne vapote pas, je n'utilise pas d'allumettes (ou briquets) et je ne jette pas de projectiles.
- 11 - Je ne dois pas toucher aux outils et dispositifs de sécurité du car sans raison. Je ne détériore pas le matériel.
- 12 - Je ne traverse jamais la chaussée devant ou derrière le car et par mesure de prudence, je dois impérativement attendre que le car s'éloigne avant de traverser la route.

Les **comportements dangereux ou perturbateurs** sont susceptibles d'entraîner un contrôle de la Région et l'application de **mesures disciplinaires** pouvant mener à **l'exclusion temporaire ou définitive** du transport.

Consultez la version intégrale du **Règlement Intérieur des Transports Girondins en ligne sur transgironde.fr**.

La Carte TransGironde Junior



Cette carte vous permet une libre circulation sur votre trajet scolaire TransGironde du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018. Le montant de la part familiale est un forfait à l'année. **Pour toute demande d'annulation, le principe que toute période entamée est dûe, s'applique (trimestre ou semestre scolaire).**

Bon à savoir

En complément du trajet scolaire, la carte Junior permet de voyager gratuitement, dans la limite des places disponibles, sur l'ensemble des lignes du réseau TransGironde pendant les plages horaires de temps libre c'est-à-dire : le mercredi après-midi, du vendredi midi au lundi midi et pendant toutes les vacances scolaires.

Votre enfant devra se munir de son titre de transport à chacun de ses trajets et le présenter à la montée dans le car.

Important

Les demandes d'annulation ou de modification ainsi que les déclarations de perte de la carte doivent être signalées au Département de la Gironde par courrier ou par mail : transport-scolaire@gironde.fr